

Mais revenons aux huguenots que nous avons laissés maîtres de Lyon. Le roi Charles IX les en fit chasser au bout de deux ans, et afin qu'un semblable accident n'arrivast plus, il prit le dessein de faire construire au haut de la coste de Saint-Sébastien une citadelle qui commandast sur toute la ville. On prit quantité de fonds de divers particuliers pour cette construction. Il y en eut de la reclusière de Saint-Sébastien, et la citadelle fut construite en 1564. Deux ans après, le roi voulant dédommager les particuliers de qui on avoit pris des fonds les fit évaluer et ordonna à son receveur général de payer aux dits particuliers le prix de l'évaluation. On en dressa un rôle et le sieur Succat y fut couché pour la somme de 350 livres, dont le mandat lui fut expédié. Il toucha ces deniers du trésorier Molle, le 31 janvier 1566, et le 20 mars suivant il fit l'emploi de 327 livres, qu'il fit compter au sieur Simond de Vaux, maître serrurier, qui lui rendit une rente et pension annuelle et perpétuelle de 16 livres 7 solz, sur une sienne maison située à la place de la Grande Boucherie des Terreaux, au profit du sieur Succat et des recteurs qui lui succédoient en la dite reclusière. Cet acte fut passé par devant Dusceyre, notaire à Lyon, et en présence de deux religieux de l'abbaye d'Ainay, nommés frères Jean Desbrosses et François Chapuy, tesmoins appelés et requis. Ce qui prouve ce que nous venons de dire que l'abbaye d'Ainay veilloit à la conservation des biens de la reclusière de Saint-Sébastien.

La citadelle fut placée entre la chapelle de Saint-Sébastien et la maison que l'on appelait la Giroflée, où les Chartreux se sont établis depuis. Ainsi on n'avoit pris des fonds de la reclusière que ceux qui se trouvoient situés de ce costé là. Mais cette citadelle ne subsista pas longtemps; car Mons de Mandelot, gouverneur de Lyon, et les eschevins s'estant brouillés avec M. Dupassage, commandant dans la citadelle, s'avisèrent de la faire surprendre